

1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	URBA-SAT-2019-155
DIRECTION :	URBANISME		
SERVICE :	Aménagement du territoire		
DATE :	11 juillet 2019		
OBJET :	Création d'un groupe de travail de la Table agro-urbaine pour le volet 2 de l'article 59 de la LPTAAQ (agriculture en émergence)		

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)

La Direction de l'urbanisme œuvre actuellement à l'élaboration d'une demande à portée collective concernant l'agriculture en émergence et la possibilité de construire une résidence dans certains secteurs de la zone agricole (volet 2 précisé ci-après). Plus précisément, l'article 59 de la LPTAAQ permet à une municipalité régionale de comté (MRC) ou une communauté de soumettre une demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quel cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole.

Cette demande porte sur deux volets, soit :

❖ **Volet 1 - Les îlots déstructurés : en vigueur à Lévis**

Depuis 2009, la Ville de Lévis a complété le volet 1 de l'article 59, soit l'identification d'îlots déstructurés de la zone agricole. La décision #362070 de la CPTAQ autorise 58 îlots déstructurés pour une possibilité de 116 nouvelles résidences. Ces îlots permettent l'ajout de résidences avec ou sans agriculture.

❖ **Volet 2 - Autoriser des résidences sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole en lien avec « l'agriculture en émergence »**

Le volet 2, visant à autoriser des résidences sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, est à l'étude actuellement à la Ville de Lévis. Le travail a débuté aux environs de 2015. Toutefois, le 21 octobre 2016, la CPTAQ suspendait le traitement des demandes à portée collective pour ce volet 2 (« moratoire »), et ce, pour entamer une réflexion globale sur ce volet et pour publier un nouveau guide pour appuyer la démarche des MRC.

Le moratoire a pris fin en juin 2018. La Direction de l'urbanisme a donc repris les travaux en ce sens.

Rappelons que le volet 2, appelé également « agriculture en émergence », est une orientation identifiée au schéma d'aménagement et de développement révisé; une modification sera toutefois nécessaire pour identifier les secteurs retenus après l'étude complétée. Un plan de travail a été présenté au comité consultatif agricole ainsi qu'à la Table agro-urbaine. Rappelons que la Table agro-urbaine est désignée par résolution du conseil de la Ville pour suivre les travaux du Plan de développement de la zone agricole de Lévis (PDZA) dont l'agriculture en émergence. Dans ce contexte, lors de sa séance du 14 juin 2019, la Table agro-urbaine recommandait la création d'un groupe de travail pour les travaux concernant l'agriculture en émergence (volet 2 de l'article 59 de la LPTAAQ).

Le groupe de travail recommandé est formé comme suit :

- Le président de la Table agro-urbaine de Lévis
- Un agriculteur désigné parmi les 4 agriculteurs nommés de la Table agro-urbaine
- Deux représentants de L'UPA de la Table agro-urbaine
- Un représentant du MAPAQ de la Table agro-urbaine
- Un membre du comité consultatif agricole désigné par les membres
- Deux personnes du personnel administratif de la Ville de Lévis

La composition du groupe de travail est décrite précisément à l'annexe 1.

1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)

Recommandation de la Table agro-Urbaine)

Lors de la séance du 14 juin 2019, les membres de la Table agro-urbaine ont recommandé, à l'unanimité, au comité exécutif la création d'un groupe de travail formé de membres de la Table agro-urbaine, d'un membre du CCA et de personnel administratif de la Ville de Lévis, tel qu'identifié à l'annexe 1. Le mandat du groupe de travail concerne les travaux relatifs au volet 2 de l'article 59 de la LPTAAQ - Autoriser des résidences sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole en lien avec « l'agriculture en émergence ».

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)

N/A

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Une rencontre du groupe de travail est prévue pour le 12 septembre 2019.

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

N/A

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2019-2020-2021)				
Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.				
Description	Coûts/revenus	Impacts 2019	Impacts 2020	Impacts 2021
N/A				
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)	
MONTANT DES COÛTS ARRONDI :	
INFORMATION PTI :	
Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée	
Montant à financer	Source de financement proposée
Commentaires :	

7-PERSONNES CONSULTÉES			
Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	xx/xx/2019
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	xx/xx/2019
Explication :			

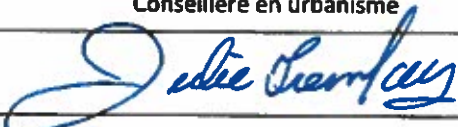
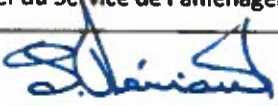

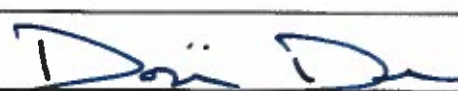
8-RECOMMANDATION (énoncé)

La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif la création d'un groupe de travail formé de membres de la Table agro-urbaine, d'un membre du CCA et de personnel administratif de la Ville, tel qu'identifié à l'annexe 1. Le mandat du groupe de travail concerne les travaux relatifs au volet 2 de l'article 59 de la LPTAAQ - Autoriser des résidences sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole en lien avec « l'agriculture en émergence ».

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

URBA-SAT-2019-155_ Annexe 1 – liste des membres du groupe de travail de la Table agro-urbaine (agriculture en émergence)

10-APPROBATIONS/SIGNATURES

Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Julie Tremblay, urbaniste	Conseillère en urbanisme	10/07/2019
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire	17-07-2019
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire	17-07-2019
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Dominic Deslauriers	Directeur par intérim	08/08/2019
Signature :		

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
 Dominic Deslauriers, directeur général adjoint	08/08/2019

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC DE LA TABLE AGRO-URBAINE- POUR LE VOLET 2- ARTICLE 59 LPTAAQ (agriculture en émergence)

Recommandé par la Table agro-urbaine de la séance du 14 juin 2019

- **M. Guy Dumoulin, conseiller et président de la Table agro-urbaine**
- **Un agriculteur désigné parmi les 4 nommés de la Table agro-urbaine (1 personne)**
 - M. Guy Genest, agriculteur (désigné par les membres lors de la séance du 14 juin 2019)
- **L'UPA régional de la Table agro-urbaine (art. 62.6 LPTAAQ) (2 personnes)**
 - M. Sylvain Milot, représentant de l'UPA, responsable de l'aménagement, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
 - M. Charles Paquet, représentant de l'UPA, président du Syndicat de l'UPA-Lévis
- **Le MAPAQ de la Table agro-urbaine (1 personne)**
 - M. Jean-François Guay, coordonnateur en aménagement du territoire Chaudière-Appalaches et la Capitale-Nationale (convenu avec M^{me} Nadine Pelletier de la Table)
- **Le CCA : n'origine pas de la Table agro-urbaine (1 personne)**
 - M. Gaétan Plante, désigné par les membres lors de la séance du 25 avril 2019
- **Le personnel administratif de la Ville de Lévis (2 personnes)**
 - M^{me} Micheline Audet, conseillère en développement
 - M^{me} Julie Tremblay, conseillère en urbanisme-Service de l'aménagement du territoire-DU

POUR UN TOTAL 8 PERSONNES